



Règles de vie à l'école de l'Amitié



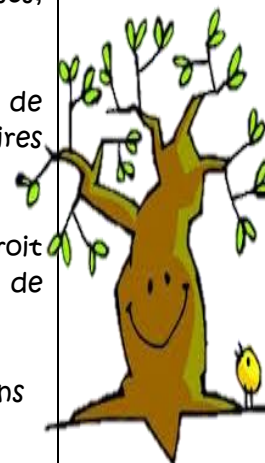
<p>1- Je me respecte.</p> <p>Caractère gras -> Infraction majeure</p> 	<p><u>1.1 Je m'habille convenablement et de façon décente.</u></p> <ul style="list-style-type: none">* Les bretelles filiformes sont interdites.* Les vêtements exprimant la violence, le sexisme et le racisme sont interdits.* Les bustiers et les camisoles trop échancrés sont interdits.* Aucun sous-vêtement apparent n'est accepté.* Les shorts et les jupes doivent être à mi-cuisse, les chandails doivent cacher en totalité le ventre et le dos de l'enfant. <p><u>1.2 Je suis habillé convenablement selon les saisons et les activités.</u></p> <ul style="list-style-type: none">* L'hiver je porte tuque, mitaines (gants), bottes.* Pour jouer dans la neige, les salopettes sont obligatoires.* Pour toutes activités au gymnase, les espadrilles sont obligatoires.* Le port des vêtements d'éducation physique est obligatoire au 2^e et au 3^e cycle.* Les sandales de plage (gougounes) sont interdites.* Je porte toujours des souliers dans l'école : ils sont propres et attachés.* Je ne circule pas dans l'école avec mon couvre-chef (tuque, casquette, cagoule, béret, capuchon). <p><u>1.3.1 Je choisis des collations santé (sans arachides ou noix).</u></p> <ul style="list-style-type: none">* Je n'apporte ni friandises, ni chocolats, ni gommes, ni boissons gazeuses à moins d'avoir l'autorisation d'un membre du personnel. Ainsi, je respecte la politique alimentaire du Ministère.
--	--

Règles de vie à l'école de l'Amitié


	<p><u>1.3.2 Allergies</u></p> <p>*J'évite, en tout temps, les noix et les arachides à l'école. Je comprends que quelques enfants sont en danger dès qu'ils sont en contact avec ces aliments ou avec leur odeur. Il est tellement plus simple de prévenir des situations dramatiques en choisissant des aliments sans danger pour tous. Donc, je serai extrêmement vigilant lors de la préparation de mes lunchs et de mes collations.</p>
<p>2- Je respecte les autres.</p> <p>Caractère gras -> Infraction majeure</p> 	<p><u>2.1 Toutes formes de violence physique, verbale et sociale, tout comme la discrimination et ce en personne ou par voie électronique sont interdites (en vertu de la loi 56 sur l'instruction publique).</u></p> <p>* Physique : pousser, frapper, se battre, voler, briser des biens, toucher à l'autre de façon inappropriée.</p> <p>* Verbale : insulter, faire des plaisanteries blessantes ou humiliantes, donner des surnoms, ridiculiser, humilier, menacer.</p> <p>* Sociale : ignorer quelqu'un volontairement, exclure du groupe, répandre des rumeurs, regarder de façon méprisante.</p> <p>* Par voie électronique : répandre des rumeurs ou de l'information via les médias sociaux.</p> <p>2.2 Je règle mes conflits de façon pacifique, sans aucune forme de violence verbale ou physique.</p> <p>2.3 J'utilise un langage respectueux : sans vulgarité, ni blasphème, ni mot blessant, ni moquerie et sans arrogance.</p> <p>2.4 J'obéis aux directives de tout adulte en autorité dans l'école.</p> <p>2.5 Je respecte les demandes de l'enseignant suppléant.</p> <p>2.6 Je parle sur un ton convenable en toute circonstance et je m'abstiens de répliquer lorsque je reçois un avertissement.</p>

Règles de vie à l'école de l'Amitié

	<p>2.7 Dès mon entrée dans l'école, je circule calmement. De plus, je marche pour me déplacer.</p> <p>2.8 Je cesse immédiatement de jouer au son de la cloche et je me dirige vers la porte d'entrée. De même, je quitte l'école avant le départ des autobus à la fin des classes.</p> <p>2.9 Je suis toujours à l'heure aux entrées du matin et du midi. Le matin je dois arriver entre 7h45 et 7h55, le midi entre 12h35 et 12h45. En dehors de ces heures, il n'y a pas de surveillance pour les élèves n'étant pas inscrits au service de garde ou au service des diners.</p> <p>2.10 Pour tout retard, je devrai me présenter au secrétariat afin de signaler mon arrivée. Un billet de retard me sera remis et sera comptabilisé pour l'année.</p> <p>Pour des retards répétitifs, des retenues sont prévues et des pertes de points sont possibles.</p> <p>5^e retard : 1^{ère} retenue 8^e retard : 2^e retenue 11^e retard : 3^e retenue 14^e retard : Rencontre des parents avec la direction</p> <p>2.11 Tout flânage dans l'école est interdit.</p> <p>2.12 Je demande la permission avant d'utiliser un objet qui ne m'appartient pas (ex. : Crayon, efface, règle, vélo, ballon, jouet).</p>
<p>3- Je respecte l'environnement.</p>	<p>3.1 Je prends soin du matériel et des lieux à ma disposition (ex. : ballons, ordinateurs, livres, pupitres, chaises, casiers...)</p> <p>3.2 Je me soucie de la propreté de ma classe, des salles de toilettes, des autres locaux de cours et des aires communes.</p> <p>3.3 Au vestiaire, je range mes effets personnels à l'endroit qui m'est désigné (ex : crochet, tablette, casier, bac de plastique...).</p> <p>3.4 Je dépose les rebuts dans la poubelle, que ce soit dans l'école ou sur la cour d'école.</p> <p>3.5 Je prends soin de la nature qui m'entoure.</p>



Règles de vie à l'école de l'Amitié

<p>4- Je respecte les règles de sécurité.</p> <p>Caractère gras -> Infraction majeure</p> 	<p>4.1 Je circule à droite dans les escaliers, en marchant, une marche à la fois.</p> <p>4.2 Je descends de ma bicyclette et je marche à côté de celle-ci dès que je suis sur le terrain de l'école.</p> <p>4.3 Je ne lance jamais d'objets qui pourraient blesser les autres (EX. : roches, balles de neige, morceaux de glace, etc.) Le lancer de la balle de neige est seulement permis sur le mur du gymnase ayant des cibles colorées.</p> <p>4.4 Tous les moyens de transport sur la cour d'école sont défendus (patins à roues alignées, trottinette, planche à roulettes, vélo...) à moins d'avoir l'autorisation d'un membre du personnel.</p> <p>4.5 Tout objet potentiellement dangereux est interdit</p> <p>4.6 Je demande l'autorisation pour sortir de la cour, surtout pour aller chercher un ballon.</p> <p>4.7 Je ne me tiraille pas.</p>
<p>5- Règles diverses</p>	<p>5.1. Tout appareil électronique est défendu (ex : ipod, téléphone cellulaire, appareil photo, mp3, DS...) à moins d'une autorisation spéciale. À défaut de quoi, il pourra être confisqué.</p> <p>5.2 Je ne suis autorisé à apporter des jeux de la maison, à moins d'une activité spéciale pour laquelle j'ai eu la permission. Par contre, des petits articles de sport pour l'extérieur sont acceptés (balles, ballons, cordes à danser, etc.)</p> <p>**L'école n'est pas responsable des pertes, vols ou bris d'objets apportés par l'enfant.</p> <p>5.3 En tout temps, je dois avoir mon agenda à l'école.</p> <p>5.4 Dès que j'ai un manquement à mon agenda ou une convocation à une retenue, je fais signer mon agenda par mes parents.</p> <p>5.5 Toute autre situation jugée inadéquate par l'adulte pourra entraîner un manquement.</p>

J'ai lu les règles de vie et je m'engage à les respecter.

Signature des parents

Signature de l'élève